

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN**

2025-60

Séance du 5 novembre 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 23

Ayant pris part à la délibération : 27

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Christiane ENJALBERT donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Véronique LACROIX, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU.

Objet de la délibération : Action Sociale d'Intérêt Communautaire - Enfance Jeunesse : Convention de Partenariat avec la Commune d'Orban

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les enfants domiciliés sur la Commune d'Orban fréquentent un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE,) dénommé « Lud'ilôt », géré par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG) depuis le 1^{er} avril 2022 en raison de la fin de l'exercice de ses missions par le Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique des Communes de Fénols-Lasgraïsses-Orban (S.MIX.F.L.O.) à compter de cette même date.

La Communauté de Communes a passé une convention de gestion de ce service avec la CAGG au titre de laquelle elle verse une contribution financière aux dépenses de fonctionnement.

En l'absence de charges transférées par la Commune d'Orban pour l'exercice de cette compétence par la Communauté de Communes lors de son transfert, il est aujourd'hui proposé d'appeler auprès d'elle le remboursement de la contribution financière versée à la CAGG.

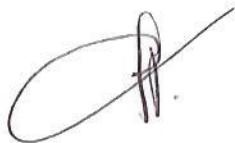
Les modalités de ce remboursement sont déterminées par une convention de partenariat à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes. Ladite convention devrait prendre fin en 2028 dans la mesure où les enfants de la Commune d'Orban ne seront plus scolarisés dans le cadre du Regroupement Pédagogique actuel à compter de la rentrée scolaire 2026 et par voie de conséquence ne fréquenteront plus l'ALAE « Lud'ilôt ».

A titre indicatif, le coût de fonctionnement de l'ALAE s'est respectivement élevé à 25 897,54 € en 2022, 25 862,12 € en 2023 et 32 971,33 € en 2024. En 2025, la Commune d'Orban procèderait au remboursement des contributions relatives aux exercices 2022 et 2023, soit un montant total de 51 759,66 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Commune d'Orban dont un exemplaire est joint à la présente et autorise le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE



Communauté
de Communes
Centre Tarn

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul CHAMAYOU

